



2003 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**

Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Souvenirs Hugues DE PONCINS	11
Discours de Monsieur le Bâtonnier André GOURMELEN	12
Réquisitoire de Maître Hugues DE PONCINS	18
Plaidoirie de Maître Pauline BOURNOVILLE	24
Le droit de réponse de l'Accusé Monsieur Robert HOSSEIN	28

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

SOUVENIRS HUGUES DE PONCINS

« Si vous êtes l'accusé ce soir devant la Cour d'Assises, c'est que les maux dont on vous accuse sont de véritables crimes.

- Tapage nocturne : vous reconnaissez vous-même que vous ne montez « de grands spectacles... que pour faire du tintamarre »,
- Bigamie : Vous êtes marié DEUX FOIS : à votre femme et au théâtre.
- Apologie de crimes contre l'humanité : Vous avez vanté les mérites d'un tyran, Jules César, qui a du sang plein les mains ...
- Excès de vitesse : en une seule carrière, vous avez à votre actif pas moins de
 - 15 grands spectacles,
 - près d'une centaine de films,
 - d'une cinquantaine de pièces de théâtre,
 - 5 livres soit environ en moyenne, 3 œuvres par an depuis l'âge de 20 ans,
- Crime contre la République et plus particulièrement atteinte à la laïcité qui est le fondement de la République.

Vous n'avez pas hésité à monter un spectacle intitulé « Un homme nommé Jésus ».

Et pour répondre de la voix de votre Dieu ; vous utilisez les lieux publics !

...

- mais aussi, Infraction à la législation sur le travail puisque vous reconnaissez travailler au-delà de 35 heures par semaine « le génie c'est 18 heures de travail par jour, dites-vous, le talent c'est d'en découvrir chez les autres »,
- Infraction à la loi sur le cumul emploi retraite pour exercer encore une activité professionnelle et avoir l'intention de l'exercer encore à l'âge de 106 ans ».

...

Merci M. Hossein pour vos crimes et de nous avoir fait l'honneur de votre présence à la rentrée de la Conférence.

Hugues de Poncins

DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER ANDRÉ GOURMELEN

Mes chers jeunes confrères, nous célébrons aujourd'hui la 17^{ème} rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine. Mes premières paroles sont pour vous qui représentez l'avenir de notre Barreau, lequel vous accueille chaleureusement. Vous êtes rassemblés dans notre ordre, dans notre communauté constituée par cet ordre qui vous permet d'assurer votre mission, qu'il s'agisse du conseil ou de la défense. Cette soirée est une fête, votre fête. L'avenir de la profession vous appartient et sera en définitive ce que vous voudrez qu'il soit. En cette période où le repli sur soi et l'individualisme priment sur l'engagement au service du collectif, je ne crains pas de vous proposer de renverser la tendance, car rien ne peut se faire sans un engagement individuel de chacun au service du bien commun. En paraphrasant Antoine de Saint-Exupéry, voyez-vous, mes chers jeunes confrères, dans la vie il n'y a pas de solutions toutes faites, il y a des forces en marche, choisissez l'une d'entre elles et les solutions suivront.

De la même façon, je vous invite à privilégier l'action et l'engagement. Vous embrassez une profession qui n'a que trop tendance à s'enliser dans des débats souvent stériles. La réflexion est certes nécessaire avant d'agir, mais elle ne doit pas justifier l'inaction. Soyez positifs, volontaires, optimistes. N'hésitez pas à faire preuve de générosité en vous engageant au service de l'accès au droit des plus démunis ou en participant à l'action internationale d'organisations telles qu'Avocats sans frontières. N'hésitez pas à vous engager dans le débat public, à participer à la vie ordinale, enfin, à prendre résolument en charge votre destin.

Un mot sur la Conférence du stage du Barreau des Hauts-de-Seine instituée en 1986 par le bâtonnier

Patrick Quibel, qui a pour ambition de perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau. Le concours de la Conférence, particulièrement sélectif, tend à reconnaître la personnalité d'un avocat capable de prendre la parole en public dans des conditions difficiles, d'émouvoir un public critique afin d'apporter sa conviction. Les candidats doivent séduire, convaincre et défendre en faisant appel à toutes leurs ressources. Chaque année, les deux Secrétaires sélectionnés, cette année Pauline Bournoville et Hugues de Poncins, se font pour l'occasion défenseur ou accusateur et metteurs en scène du procès fictif d'un invité de marque. Comme dans tout procès, l'accusé a la parole en dernier. Cette année, notre accusé sera Robert Hossein, metteur en scène, comédien, directeur de théâtre, personnage considérable et Pic de la Mirandole des planches. Je lui souhaite la bienvenue et vous demande de l'applaudir.

Monsieur le Secrétaire Général représentant le Préfet, monsieur le Ministre, mesdames et messieurs les élus, monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, Madame le Président, Monsieur le Procureur de la République, Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction, Mesdames et Messieurs les magistrats, mesdames et Messieurs les Présidents des ordres professionnels, Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, mesdames et Messieurs les Bâtonniers, mes chers confrères, mesdames et Messieurs, je vous remercie tous d'avoir bien voulu honorer de votre présence la rentrée solennelle du Barreau des Hauts-de-Seine. C'est un honneur et un privilège que de vous recevoir. Avant de poursuivre plus avant mon propos je souhaiterais rendre hommage à la mémoire du bâtonnier Guy Desclozeaux, qui nous a quittés en juillet dernier. Il a été un des

fondateurs de notre ordre en 1972 et l'a dirigé en 1977 et 1978. Notre Barreau a perdu une grande figure qui a contribué à son histoire et a forgé son identité, il ne l'oubliera pas.

Mesdames, messieurs, il y a bientôt un an, je prenais ma fonction de bâtonnier avec de grandes ambitions pour notre ordre. Aussi est-il naturel que j'évoque pour commencer nos réalisations, nos projets et perspectives au niveau du Barreau. Je vous parlerai ensuite de notre représentation nationale, car au fond, c'est à ce niveau que l'impulsion doit être donnée, relayée ensuite par les instances ordinaires. La modernité et le renouveau du barreau français dépendront de sa force de proposition, de l'efficacité de son action auprès des pouvoirs publics, de sa capacité à être écoutée et entendue. Son rôle est crucial. Enfin, comment ne pas aborder, lors de cette rentrée, la question fondamentale de la dignité de l'avocat dans l'exercice de son activité judiciaire de base, alors que son indépendance économique est de plus en plus menacée ? Comment non plus ne pas être inquiet du rôle de délateur que l'on voudrait voir jouer à l'avocat dans l'exercice de sa fonction de conseil ?

Au niveau de la modernisation de notre vie ordinaire, je voudrais citer en termes de réalisation notre site Internet que je vous invite à consulter en tapant barreau92.com c'est très simple et facile à retenir, barreau92.com qui vous permettra notamment d'effectuer une visite virtuelle du tribunal et de ses salles d'audience, mais aussi de consulter en ligne notre courrier du Barreau. Cet outil à usage interne mais aussi externe, devrait permettre une meilleure communication avec les justiciables et faciliter ainsi un meilleur accès à la justice.

Dans ce même esprit de modernité, j'estime qu'il serait urgent d'envisager très sérieusement, à l'instar du Barreau de Paris, une passerelle Internet entre notre site et celui à venir, bientôt je l'espère, de notre Tribunal, afin d'assurer un accès permanent et sécurisé entre les avocats et le greffe et de faciliter ainsi la mise en état électronique devant les chambres civiles.



La qualité de la justice s'en trouvera améliorée. Le temps gagné par les uns et par les autres, et donc les économies réalisées, seront substantielles.

Pour la première fois, les élections ordinaires de la Barreau se sont déroulées en utilisant exclusivement le vote électronique. Le barreau de Paris nous avait précédé dans cette voie, mais en maintenant l'option papier que nous avons supprimé. Le recours à ce mode d'expression électorale a permis une augmentation significative de la participation de 50 %. Mon dauphin ici présent, Claude Duvernoy, que je salue et félicite pour sa brillante élection, sera donc le premier bâtonnier désigné élu par ce mode de scrutin. L'important travail de renégociation du protocole article 91, charte qui a pour objet d'aménager une défense pénale d'urgence de qualité, effectué en coopération avec les magistrats tant du siège que du parquet, a été enrichi de l'expérience et du fruit de nos réflexions communes. Ce texte sera appelé à devenir le document fondateur de relations que nous voulons harmonieuses entre les magistrats et les avocats, fondées sur le respect des uns et des autres, prenant en compte les contraintes de chacun, mais par-dessus tout, les droits sacrés de la défense. La préparation de ce document nous a donné l'occasion, madame le Président et monsieur le Procureur, de travailler ensemble.

Madame le Président, nous nous connaissons depuis un certain temps déjà. J'ai pu apprécier en vous une femme de grande culture, mais aussi de caractère et de conviction, passionnée par l'accès au droit et désireuse de promouvoir une justice à visage humain. L'occasion m'est donnée de dire devant une prestigieuse assemblée tout le bien que je pense de vous, je ne résiste donc pas à ce plaisir. Je tiens aussi à vous remercier, ainsi que madame le Président de la Cour d'assises dans laquelle nous nous trouvons, d'avoir accepté, comme chaque année, de mettre les locaux du tribunal à notre disposition pour cette manifestation.

Monsieur le procureur, je vous connais depuis moins longtemps puisque vous avez pris vos

fonctions en mars 2003. Je souhaite cependant vous dire combien j'apprécie déjà la qualité et la franchise de nos relations.

Je voudrais maintenant évoquer, comme je vous l'ai annoncé, notre représentation nationale, car elle a un rôle fondamental, mais parfois bien mal compris. Mon propos va peut-être surprendre ou choquer certains. Mais après tout, autant dire ce que l'on a sur le cœur. Notre profession a besoin, me semble-t-il, d'une représentation unitaire pour s'exprimer d'une seule voix. Le Conseil National des Barreaux tient ce rôle, mais le joue-t-il vraiment ? Lui qui a sans cesse besoin de rechercher le consensus ou le compromis avec les deux institutions préexistantes à la fusion, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers avant d'agir. Est-il normal, est-il sain, que l'organisme à qui la loi a attribué la représentation de la profession ne puisse prendre en toute indépendance, 12 ans après la fusion, une quelconque initiative ?

Mon prédécesseur parlait de Trinité, d'autres de triumvirat, j'estime pour ma part que chacune de ces institutions a un rôle à jouer. Le Barreau de Paris, qui nous fait l'honneur d'être représenté par son Bâtonnier Paul-Albert Iweins que je salue. Le Barreau de Paris, fort de ses 17.000 avocats, avec ses spécificités, son positionnement et son rayonnement international, a un rôle incontesté, de même que la Conférence des bâtonniers, indispensable lieu de rencontre et de réflexion pour les bâtonniers. Mais il n'en demeure pas moins que le Conseil National des Barreaux est le représentant de la profession auprès des pouvoirs publics, conformément à la volonté du législateur. S'il n'a pas été en mesure de tenir véritablement ce rôle en dépit de la très grande qualité et du dévouement de chacun de ses membres pris individuellement, si les dossiers se sont trop souvent enlisés, c'est peut-être en raison de sa jeunesse, mais aussi plus vraisemblablement parce que la profession ne s'y retrouve pas.

Je vous épargnerai le mode de désignation de ses membres, infiniment complexe, qui ne comporte pas moins de quatre collègues, avec tantôt le

scrutin de liste, tantôt le scrutin uninominal pour assurer à Paris, à la province, aux syndicats, aux associations de circonstance moult et variées, une représentation au sein de cette institution qui doit être prestigieuse, mais qui se trouve de ce fait plus ou moins paralysée ou neutralisée, voire instrumentalisée par ses diverses composantes. C'est là où le bât blesse. Il est urgent d'avoir le courage, une énième fois peut-être, d'envisager la réforme du mode de désignation de ses représentants. La survie, la crédibilité et le prestige de cette institution dont la profession a besoin sont, me semble-t-il, à ce prix.

L'efficacité de la représentation de notre profession ne peut dépendre de la bonne volonté et des accords par nature éphémères des dirigeants de chacune des composantes du triumvirat. Notre profession doit parler d'une seule voix, se reconnaître dans une institution unique composée de confrères uniquement préoccupés de l'intérêt général de la profession, démocratiquement élus, libres de tout mandat impératif, probablement moins nombreux que les 80 membres actuels, mais se renouvelant par tiers ou par moitié, et non plus brutalement tous les trois ans afin d'assurer une continuité à son action. Les confrères doivent pouvoir se retrouver dans une institution qui les représente au plus haut niveau. C'est le seul moyen pour notre profession de se faire entendre des pouvoirs publics et d'éviter le gaspillage de temps et de talents dans des guerres picrocholines, même si nous semblons vivre depuis quelques mois, il est vrai, une sorte de trêve, un état de grâce, diront certains.

Le Conseil National des Barreaux doit devenir pour tous, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'expression la plus achevée de notre force et de notre unité. Certains ne manqueront pas, j'en suis sûr, d'observer qu'il y a un certain paradoxe ou masochisme pour un bâtonnier des Hauts-de-Seine à manifester son attachement à une institution qui n'a eu de cesse de combattre de la façon la plus injuste et passionnelle les cabinets composant majoritairement son Barreau, obligeant ces derniers à se défendre devant les

diverses cours d'appel de France afin de préserver leurs justes droits, pour voir ces derniers, en définitive, après cinq ans de procédure fratricide confirmés par la Cour de cassation le 21 janvier 2003. La leçon ne semble malheureusement pas avoir été retenue.

La loi sécurité financière dans sa disposition la plus critiquable, tant elle est radicale et funeste, et aussi beaucoup trop simplificatrice puisqu'elle ne tient pas compte de la complexité des situations, cette loi dis-je, a ainsi fourni le prétexte pour introduire dans le règlement intérieur harmonisé, aujourd'hui dépassé, une disposition plus contraignante dans l'exercice de ses missions pour l'avocat exerçant au sein d'un réseau que celle s'appliquant aux commissaires aux comptes, en partant du principe que la femme de César doit être insoupçonnable. Cette automutilation, cette précipitation est incompréhensible, alors même que le Conseil national des barreaux n'était pas encore doté du pouvoir normatif que la loi profession devrait prochainement lui attribuer - ce dont je me félicite - car il sera renforcé.

Le gouvernement a cependant pris le soin de préciser que ce pouvoir de réglementer les règles et usages ne pourra s'exercer que dans le respect des lois et règlements en vigueur. Précision surabondante mais qui traduit bien les craintes de nouveaux débordements, comme ceux qui ont été justement sanctionnés par la Cour de cassation. Que n'a-t-on dit sur l'affaire Enron ? Que de manipulations ! La chute du réseau Andersen, offert au public en victimes expiatoires par de puissants lobbies américains, a suscité une vaste entreprise de désinformation, d'amalgames incroyables, en faisant croire que cette affaire reposait sur la confusion entre les missions de contrôle et de conseil rendues par un réseau, un même client, alors qu'il n'en n'est rien, puisque les montages litigieux incriminés ont été mis au point par les banques d'affaires, qui prélevaient au passage d'appréciables commissions et qui étaient elles-mêmes conseillées par des cabinets d'avocats parfaitement étrangers au réseau Andersen. Mais la calomnie, la rumeur court, rampante, insaisissable, et certains en arrivent

même tout simplement maintenant à remettre en cause le principe d'inter-professionnalité et de la coopération avec d'autres professions.

Doit-on s'étonner dans ces conditions, que le gouvernement ait envisagé d'élargir le champ d'intervention des experts-comptables dans le domaine juridique notamment fiscal, alors que les avocats, et pas seulement les fiscalistes exerçant en réseau, qui constituent une garantie de la séparation du chiffre et du Droit, se voient restreints dans leur activité par leurs instances professionnelles ? Nous nous serions trouvés dans la situation de l'arroseur arrosé. Fort heureusement, grâce à la mobilisation et à la vive protestation de la profession, ce projet gouvernemental n'a pas prospéré mais le boulet est passé tout près.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier publiquement les parlementaires du département des Hauts-de-Seine qui ont répondu à notre appel et nous ont apporté leur soutien.

Une autre question me préoccupe, c'est celle de l'indépendance économique de l'avocat judiciaire et donc de la dignité dans l'exercice de sa fonction. Chacun s'accorde pour dire que les moyens de la justice doivent être accrus pour qu'elle soit de qualité et remplisse bien sa fonction. Or, il n'y a pas de justice de qualité sans défense de qualité. Le respect des droits de la défense est une exigence de vie démocratique. Ceux qui exercent ces droits, les avocats, doivent pouvoir vivre dignement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ayons le courage de le dire.

Tandis que le contentieux civil décroît, les suggestions de service public qui sont imposées à ceux qui interviennent dans l'activité judiciaire ne cesse de s'accroître mais l'indemnisation des missions d'aide juridictionnelle ne suit pas. Certaines améliorations limitées, obtenues à la suite des mouvements de grève de 2000 et 2001 et les saupoudrages obtenus ensuite ont eu en définitive pour conséquence d'anesthésier un certain nombre de confrères qui se sont résignés, voire habitués, à un état de quasi paupérisation.

Cette situation n'est pas admissible. L'état doit assumer ses responsabilités.

Mais d'autres pistes doivent être explorées une amélioration de l'assurance protection juridique peut-être, mais cette voie est incertaine puisqu'elle dépend de la volonté et de la capacité du gouvernement à s'opposer aux compagnies d'assurance qui imposent aux avocats des honoraires dérisoires. L'instauration d'une représentation obligatoire par avocat devant toutes les juridictions, préconisée par la Fédération des Barreaux d'Europe, qui permettra aux justiciables d'être mieux défendus, devrait également être explorée. Enfin, la mise en place d'un mécanisme de tarification minimale de l'activité judiciaire, en-dessous duquel il serait interdit de rémunérer un avocat et opposable aux tiers, donc aux compagnies d'assurance, mais combiné bien évidemment avec le maintien de la liberté d'honoraires entre l'avocat et son client, à laquelle toute profession libérale est nécessairement attachée. Ce système permettrait une amélioration de la transparence à l'égard du justiciable. Il devrait de plus favoriser l'accès à la justice des classes moyennes si le mécanisme pouvait se combiner avec la répétabilité des honoraires déterminés à partir du tarif sur la partie succombant au procès. Or, il faut bien le reconnaître, les classes moyennes ne bénéficient pas de l'aide juridictionnelle renoncent le plus souvent à faire valoir leurs droits parce qu'elles ne peuvent se le permettre. Cela aussi est inadmissible.

La Conférence des bâtonniers, lors de son assemblée générale du 14 novembre dernier, s'est prononcée à 90% pour un mécanisme de tarification de l'activité judiciaire. Il appartient maintenant au Conseil national des barreaux de faire déboucher la réflexion.

Demeure également la lancinante revendication d'une TVA au taux réduit pour les prestations rendues aux particuliers qui ne peuvent la récupérer. Ce serait corriger une injustice que de l'obtenir. Et après tout, il n'y a aucune raison pour que les auxiliaires de justice que sont les avocats

soient aussi maltraités par un surenchérissement inadmissible du coût de leurs prestations. Nous devons continuer de maintenir la pression, car la volonté politique doit pouvoir surmonter les difficultés techniques qui nous sont opposées. Il faut que nos gouvernants nous disent si oui ou non, les classes moyennes ont droit elles aussi à accéder à la justice.

Enfin, notre secret professionnel. Notre secret professionnel auquel nous sommes tant attachés. Il est lui aussi menacé. Les avocats ont certes le devoir de participer à la lutte contre le blanchiment d'argent parce qu'il s'agit d'une menace contre la démocratie. Il s'agit du risque pour la société de voir recycler l'argent provenant de la criminalité organisée, du trafic de stupéfiants, du proxénétisme et de la corruption. Mais il ne peut y avoir blanchiment que s'il y a un maniement de fonds. Or, nos CARPA sont là pour permettre un contrôle rigoureux de l'origine et de la destination des fonds reçus que l'avocat a l'obligation d'y déposer. Il n'est donc pas tolérable que par la transposition dans notre droit interne de la directive sur le blanchiment, nous soyons astreints à une déclaration de soupçon qui porterait atteinte à notre indépendance et à une remise en cause de notre fonction dans la société. Ce serait mettre en péril une valeur

fondamentale, tant il est vrai que notre secret professionnel est une disposition d'ordre public consubstantiel à la démocratie. Nous ne saurions le tolérer.

Pour conclure mon propos, je m'adresserai plus spécialement à mes jeunes confrères pour leur dire que l'essentiel au fond, c'est de croire en son avenir et de contribuer à le façonner. Vous exercez une profession formidable, une profession exaltante, qu'il s'agisse de la défense ou du conseil mais c'est une profession complexe qu'il faut apprivoiser. Vous disposez cependant d'un double viatique : votre déontologie et votre compétence. Votre compétence qu'il importe de cultiver, de faire connaître. La mise en œuvre prochaine d'une formation permanente obligatoire pour tous va dans ce sens. Vous rencontrerez naturellement dans votre vie professionnelle des moments de grandes joies mais aussi des difficultés, des instants de doute et de découragement. À ces moments-là, plus que jamais, vous devrez maintenir le cap en vous rappelant votre serment d'exercer vos fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. En un mot, dans l'honneur. Car comme le dit si bien Georges Bernanos : « Toute la liberté de l'homme est dans l'honneur, c'est l'honneur qui nous fait libres ». Je vous remercie.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE HUGUES DE PONCINS :

Merci monsieur le président. Monsieur Hossein, c'est moi qui ai la lourde tâche de vous causer quelques nouvelles balafres... car vous savez, je sais, et bientôt ils sauront tous, la gravité de vos crimes.

Monsieur Robert Hossein vous êtes né le 30 décembre 1927. Vous êtes réalisateur, acteur, dialoguiste, metteur en scène, écrivain, gardien et publicitaire. Monsieur Hossein, depuis que mon parquet s'est lancé à vos trousses, il n'est pas de jours où je ne reçoive de courrier vous concernant.

Alors au début, ce ne sont que quelques lettres banales, de ces lettres comme on en reçoit dans les perceptions, des lettres de tradition comme on en fait plus, mais on en fait encore... de ces jolies lettres à la française, de style 39-45... rappelant que vous n'étiez pas tout à fait chez nous, que vous fréquentiez des femmes trop jeunes, trop belles, et que vous auriez eu sur les mains les mêmes stigmates que Jésus.

Et puis les lettres se sont diversifiées. Leur nombre a augmenté de jour en jour et aujourd'hui, je croule sous le flot des dénonciations vous concernant, monsieur Hossein. Je passe à cause de vous mes journées, mes nuits et mes dimanches à m'occuper de votre dossier. Et je vous ai compris... Votre vie, monsieur Hossein, n'est qu'un délit continu.

Vos délits sont innombrables. Excès de vitesse, 15 grands spectacles, une cinquantaine de pièces de théâtre, près d'une centaine de films, cinq livres, soit en moyenne trois œuvres par an depuis l'âge de 20 ans.

Infraction à la législation du travail. C'est important le droit social, monsieur Hossein ! Le génie dites-

vous, c'est 18 heures de travail par jour. Et comme vous vous prenez pour un génie vous transgressez les sacro-saintes 35 heures de Mme Aubry.

Bigamie ! Vous êtes marié deux fois, à votre femme et au théâtre. En d'autres temps, je vous aurais également accusé d'adultère avec le cinéma. Apologie de crime contre l'humanité ! Vous avez vanté les mérites d'un tyran, Jules César, qui a du sang plein les mains et qui n'a pas été franchement affectueux ni avec Astérix ni avec Idéfix. Crime contre la République ! Et plus particulièrement atteinte à la laïcité qui est le fondement de la République. Vous n'avez pas hésité à monter un spectacle intitulé « Un homme nommé Jésus » et pour répandre la voix de votre Dieu vous utilisez des lieux publics. On me dit, on me raconte, qu'à l'entracte les spectateurs venaient s'agenouiller et prier avec les comédiens. En plein Palais des Sports, lieu laïc par excellence... Bravo Monsieur Hossein !

Entrave à la libre circulation sur la voie publique pour avoir provoqué des embouteillages permanents aux alentours de la porte de Versailles, car on ne déplace pas impunément 450 autobus de comités d'entreprise, 1500 automobilistes, trois ministres, un académicien et sa femme, et 5000 piétons. Paris engorgé, pompiers débordés, Samu assiégé et tout cela pour des misérables. Bravo monsieur Hossein, vous pouvez être fier.

Et surtout, votre crime le plus odieux, c'est l'inadmissible tapage nocturne que vous reconnaissez vous-même. « Je monte de grands spectacles - je cite - que pour faire du tintamarre ».

Alors, avec toutes ces charges, tous ces méfaits, il n'y a rien d'étonnant à ce que je reçoive par milliers des plaintes de femmes séduites et abandonnées, de créanciers impayés, de banquiers ruinés,



d'enfants nés de père inconnu et qui ont tout lieu de penser que l'inconnu c'est vous, monsieur Hossein ! Vos complices et me dit-on, vos amis très proches : Philippe Bouvard, Jacques Vergès, Jean-Marie Lustiger ont déjà comparu les années précédentes ici-même devant cette cour et ça ne leur a pas forcément porté chance. Alain Juppé, qui connaît bien les lieux, pourrait vous le confirmer.

Oh, je sais, monsieur Hossein, vous parlez bien, quelle flamme ! En parlant à tous vous parlez à chacun, aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, les yeux dans les yeux ou sous les projecteurs de la scène. Mais face à de telles accusations, tout votre immense talent ne sera pas suffisant pour convaincre les jurés ici présents. Quelques plaintes choisies entre mille presque au hasard, démontrent la profondeur des blessures dont vos agissements sont cause. Monsieur le procureur, j'étais gardien au jardin du Luxembourg dans les années 40. À cette époque l'utilisation des chaises et des fauteuils était payante. J'atteste

avoir surpris le petit Hossein Robert, dit le Petit Robert, en flagrant délit de vol. Au retour de l'école il repérait les fauteuils situés près des arbres pour s'y assouplir confortablement. Dès qu'il entendait siffler, il descendait précipitamment de son fauteuil et s'asseyait contre l'arbre. L'échange était toujours le même : « *Petit gredin, tu étais assis sur le fauteuil, tu ne peux pas payer, tu te fous de moi ?* ». Et chaque fois lui de me répondre : « *non, monsieur, je vous assure c'est pas moi* » .

Et cette lettre d'un directeur de théâtre se plaignant, à propos de ses comédiennes que vous alliez voir après le spectacle du haut de vos 13 ans. Ne sachant où dormir après le couvre-feu, vous frappiez à l'Horloge. « *Qu'est-ce que tu veux, mon petit* » ? Et vous, systématiquement, « *Madame, je suis amoureux de vous* ». Et le pire, c'est que ça marchait ! Elle se laissaient attendrir. Vous arriviez à leur escroquer un bout d'oreiller pour passer la nuit jusqu'à l'heure du premier train qui vous ramenait à votre internat de banlieue.

Coeurs volés et escroqueries aux sentiments doivent-elles aussi rester sous silence, monsieur Hossein ! Vos innombrables séances de cinéma, à 10 ans, lorsque vous vous glissiez dans la file de sortie pour entrer en fraude dans les salles de projection : vol ! Et les contes d'Andersen, on évite le sujet, on a même détruit des documents pour le cacher. Vous écrivez dans vos ouvrages, adorer et lire souvent les contes d'Andersen. Eh bien, cet aveu ne prête à aucune contestation. C'est monsieur Hossein qui a approuvé les contes d'Andersen, Enron c'est lui ! Les faits sont là, monsieur Hossein. Des faits précis, vols volontaires commis sciemment dès votre enfance. On te donne - tu prends, on te bat - fous le camp, telle est votre devise. J'ai envie d'ajouter : on ne te donne pas, on ne te bat pas, tu prends quand même !

J'ai enfin sélectionné une ultime lettre reçue d'un intermittent du spectacle, pardon d'un artiste de théâtre, c'est moins sujet à polémique je crois monsieur Hossein. Monsieur le procureur m'écrit : cet homme honorable, le dénommé Hossein a causé à mort art un dommage irréparable. Il a détourné le théâtre traditionnel pour organiser des spectacles interactifs, usé de méthodes de ventes racoleuses, dépensé des budgets faramineux et détourné plusieurs centaines de milliers de spectateurs du beau théâtre, au point de nous contraindre, nous, les vrais comédiens, à jouer devant des salles vides. Et cette nouvelle accusation est vraie ! Robert Hossein la revendique. Pour preuve, ce slogan placardé à Reims quand il est directeur du Théâtre « du théâtre comme vous n'en verrez qu'au cinéma ». Et ceux qui veulent faire du théâtre au théâtre et du cinéma au cinéma, y avez-vous pensé, monsieur Hossein ?

S'en est fait du jeu des comédiens ensevelis sous les torrents d'effets spéciaux pour faire vivre votre théâtre. Monsieur Hossein, vous avez tué l'acteur. Il serait impossible de passer sous silence également l'infraction que vous attendez tous, dont s'est manifestement rendue coupable l'accusé, celle de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

À l'internat vous aviez eu l'occasion de côtoyer de nombreuses jeunes filles à 11 ans. Vous avouez, je cite avoir fait vos armes au complet. Alors à 11 ans je ne sais pas avec quoi... mais je retiens l'aveu. A croire que pas une ne vous a résisté. Ce n'était pas glamour, c'était de la soif. On a dit de lui il couche avec celles avec qui il travaille et travaille avec celles avec qui il couche. Vous avez abusé de votre physique, de votre voix ? Et je ne parle pas de la balafre de Joffrey de Peyrac qui faisait rêver les femmes du monde entier. Et encore aujourd'hui, qui choisissez-vous parmi des milliers d'avocats mâles et talentueux pour vous défendre ? Pauline Bournoville, une femme blonde, jolie. Il n'y a pas de hasard, on sait à quel point vous aimez les blondes. Et là encore, je me suis laissé dire qu'une fois de plus, il vous fallait comparer, essayer avant de vous décider pour la plus méritante d'entre toutes.

Monsieur Hossein, l'acte d'accusation énonce également l'existence d'une publicité mensongère. Publicité mensongère, je suis désolé, mesdames les jurés, quant à vos capacités sexuelles... Au début de sa carrière, lorsqu'il était fauché, l'accusé avait trouvé une très bonne idée avec ses petits camarades comédiens. Parmi les touristes qui hantaient St Germain des Prés, de vieilles Américaines et des Anglaises d'âge mûr venaient s'encanailler dans les caves. Monsieur Hossein se rendait le soir venu au club du Vieux-Colombier pour les faire danser sur la musique de quelques Luther ou Bechet. Et alors, me diriez-vous ? Seulement il faut savoir qu'avant d'arriver au Vieux-Colombier, il avait l'habitude d'acheter des petits pains au lait. Il plaçait judicieusement les petits pains en position verticale au fond d'une de ses poches. Nous imaginons tous l'émoi des vieilles « ladies » à l'idée qu'elles pouvaient encore inspirer à de jeunes premiers tant d'ardeur et dansant langoureusement collé à elles, vous leur faisiez par des difficultés de la vie d'après-guerre, na, na, na... Elles comprenaient généralement à demi-mot. Souvent, vous obteniez quelques billets en évitant de pousser plus loin la romance. Et lorsqu'elles ne donnaient rien, vous sortiez le petit pain de votre poche que vous mangiez tranquillement sous leurs yeux médusés.



On te donne-tu prends, faut des ébats-tu t'en vas. Et aujourd'hui, monsieur Hossein, soixante années après, vous recommencez. Que n'ai-je lu dans les magazines ? Que vous vanteriez les vertus des appareils auditifs de marques étrangères. Sourd aux conseils, sourd aux reproches, sourd aux avertissements, sourd aux banquiers, sourd aux critiques, comme pour imiter plus facilement le Président de la République. Tel un conquistador, vous avez pris Marigny, situé face aux jardins du palais de l'Élysée, en toute immodestie. Vous y croiser les puissants de ce pays pour y prêcher votre verve. Vous y avez réuni des dizaines, des centaines de comédiens pour jouer et exister avec vous sur les planches. Autant d'activistes, monsieur Hossein ! Vous savez manifestement mieux que quiconque réunir rassembler et unir les forces, tout est enfin réuni pour fomenter la révolte et lancer vos troupes à l'assaut des représentants de la loi. Car vous avez les moyens, vous avez les moyens de réaliser un coup d'état monsieur Hossein et vous en rêvez. Il ne faut pas

être devin, Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les jurés, pour savoir que l'accusé est une menace pour la sécurité de notre pays et son régime.

Hossein, Saddam Hossein ! Révolutionnaire, il l'est dans son approche de la profession. Il a imposé un nouveau théâtre interactif, populaire, simple, transparent, efficace, international. Il vante le changement, il impose son style. Lui, le rebelle, le révolutionnaire, le russe. Et comme vous voyez les choses en grand, vous ne pouvez être évidemment qu'un grand coupable. Vous êtes atteint de mégalomanie, circonstance non pas atténuante, mais aggravante. Vous voulez tout toujours plus, plus grand, plus haut. Il faut que tout soit le plus grand de France, du monde, le talent, le public, le génie, les pourcentages de présence : 90 % pour *Les Misérables*, 91 % pour *Cyrano de Bergerac* ! Le nombre de cars de comités d'entreprise, le budget pour vos auteurs et vos comédiens, vous ne faites

pas non plus dans la petitesse : Genet, Sartre, Adjani, Decaux, pas Jean-Claude, l'autre..., Belmondo, tantôt Shakespeare, Dostoïevski, André Damien, euh... à moins que je confonde avec Frédéric Dard. Dès qu'on entend Hossein, on pense trop. Trop grand, trop lourd, trop de battage, trop de tapage, trop de changements, trop de mouvements ; vous êtes perfectionniste. Très ! Excessif, très aussi.

625 000 personnes pour Le Courrier de Lyon. Pour un homme nommé Jésus : 700 000 personnes. Dès que vous ouvrez la porte, c'est le vent des steppes qui s'engouffre et vous fait voler, voler vers le succès. Et avec tout ça, on ne sait toujours pas qui vous êtes. Russe par votre mère et Perse par votre père, perse et français et russe et universel, soie et vodka, orient et occident, extraverti mais si introverti, blanc mais brun. Alexandre l'empereur philosophe, mais aussi l'Alexandre guerrier conquérant, catholique revendiqué mais pas marié religieusement. Fromage et dessert, non ça je ne suis pas sûr... Doux mais balaféré, assez riche pour être endetté, vous êtes tout et son contraire, et même le reste.

Regardez-le, même quand il ne dit rien, il est là, si présent, si présent qu'on l'attend, qu'on l'entend déjà s'élancer vers le superlatif et l'excès.

Optimisme et désespoir, il est capable de tout. Il ne fait pas de doute que c'est volontairement qu'il a commis les infractions qui lui sont reprochées. Monsieur Hossein, je vais donc requérir votre condamnation et vous allez être condamné, car à tous les méfaits, délits et crimes que j'ai décrit, vous avez ajouté le pire, révélant votre nature de criminel en série. Vous n'avez pas craint de monter des spectacles intitulé « Coupable, non coupable » et vous vous êtes attaqué à la justice avec préméditation et même ce qui est peut-être pire encore, avec post méditation. Vous avez violé un principe essentiel du droit français, un principe pourtant gravé dans le marbre de nos institutions : celui de l'autorité de la chose jugée, non bis in idem, une fois le jugement définitif, nul ne peut être jugé une 2^{ème} fois pour les mêmes faits. Monsieur Hossein, refaire un même procès

et faire voter le public, revenir sur une décision de justice, mais c'est revenir sur la chose jugée ! C'est contester l'autorité des juges ! C'est attaquer la justice de front ! C'est manger notre petit pain quotidien... C'est insulter nos institutions. ! Et pour cela monsieur Hossein, vous faites appel au peuple pour juger, hurler et crier vengeance avec les tricoteuses. La justice est-elle idéale lorsque c'est la foule qui vote ?

Prenez garde, Robert Hossein, l'opinion publique est servile, elle est volatile, elle est versatile. Mais si je lui demande au peuple maintenant de voter et j'en ai le moyen, c'est contre vous peut-être qu'il votera. Je l'entends déjà le murmure qui enfle, qui grossit : « Hossein à l'échafaud ! » Marie-Antoinette, Robert Hossein, même destin ?

Il est temps. Il est temps à présent monsieur Hossein, de faire le compte des crimes et des infractions que vous avez commis. On serait à Houston Texas, c'est la peine de mort et 485 années d'emprisonnement incompressibles que je devrais requérir.

Coupable ? Non coupable ? Je tranche, mais je peux prendre en compte votre bonne volonté monsieur Hossein. Magistrat, j'ai l'intelligence mais je n'ai pas la gloire. Je suis procureur donc j'ai du talent, je peux parler en public. Je suis beau comme vous, j'ai de la volonté comme vous, j'aime le Perche comme vous, j'ai habité rue de Vaugirard comme vous, j'aime les chiens comme vous, et ce soir, c'était plus qu'un réquisitoire, c'était une audition, mon audition.

Vous avez en projet un prochain spectacle super interactif comme vous le qualifiez, prévu en 2005, « On achève bien les chevaux ». Alors je vous propose de venir avec mon cheval et je requiers comme condamnation à titre exceptionnel que vous m'engagiez. Vous ne voulez pas de moi dans votre nouveau spectacle ? Vous ne voulez pas m'apporter la gloire ? C'est sûr ? Et bien c'est dommage, c'est dommage pour vous, monsieur Hossein.

PLAIDOIRIE DE MAÎTRE PAULINE BOURNOVILLE :

Monsieur le procureur. Je suis désolée. Il faut que quelqu'un vous le dise et je veux bien être celui-là. Il va falloir vous montrer fort et réagir en homme. J'aimerais tant ne pas avoir à le faire, mais qui d'autre que moi dans ces circonstances pourrait vous l'annoncer ?

Monsieur le procureur, je suis désolée, vous souffrez d'une maladie rare dont on ne guérit pas. C'est évident, tous les symptômes sont là : le teint clair, les mèches auburn tombant en bataille dans vos grands yeux de biche, le sourire ravageur, la cuisse altièrre, la fesse haute, le décolleté provocant que vous avez sagement caché pour l'occasion sous une robe sobre et modeste. Mais qui croyez-vous abuser ? Tous les symptômes sont là. Monsieur le procureur, je suis désolée, vous souffrez d'un syndrome d'Angélique aiguë. Je sais, c'est dur. Comme Angélique, vous vous êtes arrêté à la surface, à l'apparence pour juger et condamner le personnage. Geoffrey de Peyrac était boiteux, balaféré, sombre, laid. Angélique marquise des anges l'a détesté, point. Son sort était scellé. Elle l'avait condamné comme vous venez de condamner.

Ne soyez pas trop inquiet, la maladie n'est pas si grave. Vous avez le syndrome de l'Angélique, première moitié, 1er épisode de la saga, ça va. Ensuite, Angélique devient un peu plus sensée. Elle observe, elle regarde et elle découvre le Geoffrey qu'elle va aimer, qu'elle va défendre et tenter de sauver du bûcher. Cette indomptable Angélique, monsieur le Procureur, c'est moi ! C'est évident, tous les symptômes sont là : la cuisse altièrre, la fesse haute... Croyez-moi, c'est moi ! Et il est temps pour moi maintenant de rétablir la vérité que vous avez si bien travestie et de vous montrer quel homme se cache derrière la cicatrice de Geoffrey de Peyrac, quel homme

se cache derrière le personnage public de Robert Hossein.

Par où commencer ? Par l'essentiel sans doute, par ce qui fait la vraie valeur de mon client, par ce que en fait un homme réellement à part, exceptionnel : Robert Hossein est beau. Une beauté sombre, un regard troublant, des yeux qui vous transpercent, une allure de bandit aussi, qui l'abonne irrémédiablement au rôle de salaud, S.S, criminel de guerre, mafieux, gangster, séducteur impénitent, mari veule et adultère. Le commissaire Rosen dans Le Professionnel, c'est lui forcément. « Quand il entre dans un bar, on dirait Dostoïevski qui rentre après avoir buté toute sa famille », c'est son meilleur ami, Frédéric Dard, qui dit ça de lui à l'époque. Aujourd'hui encore, malgré les années, cette beauté subsiste dans son regard. Monsieur le président, monsieur le Procureur soutient que ce regard cache une âme tourmentée et maléfique. Objection votre honneur ! Je sais, ça ne dit pas, mais j'en avais super envie (*rires*).

Bon, je reprends. Objection votre honneur ! Voilà que monsieur le procureur est repris par le syndrome d'Angélique 1ère partie, 1er épisode, mais ce ne sont pas des vices, ce sont des sentiments qui se cachent sous ce regard impénétrable. Ou plutôt un sentiment qui se décline chez lui sous toutes les facettes : l'amour, l'amitié, la passion, l'affectif comme disent les psychologues. Moi qui n'ai pas toute leur science, je dirais plutôt le cœur. Robert Hossein est guidé par son cœur. Ça peut paraître grandiloquent et creux, mais moi qui le connaît bien. Oh si Robert, quand même on se connaît bien... (*rires*) Moi qui le connaît bien donc, je peux vous assurer que l'essentiel est là. Il ne s'en cache pas, bien au contraire, puisqu'il clame haut et fort qu'il a eu



une vie bizarre, dirigée par l'affectif, que chez lui, l'affectif est synonyme de raison et que la raison ne se manifeste qu'après, quand elle se manifeste. Enfin ça, ce n'est pas lui qui le dit, c'est moi. L'affectif chez Robert Hossein, c'est d'abord l'amitié.

L'amitié, il la découvre à l'armée pendant son service militaire. Là où les clivages sociaux disparaissent sous l'uniforme, il apprend à se tourner vers les autres, à les aimer, il découvre la force et la richesse des amitiés désintéressées. Monsieur le procureur, je suis désolée. Sous l'acteur cabot et égocentrique, sous le pique-assiette qui vit sa jeunesse aux crochets des bonnes âmes qu'il rencontre, vous n'avez pas su voir l'ami. L'ami fidèle de Jean-Paul Belmondo, de Daniel Gélin, Francis Huster, Alain Decaux, Michèle Mercier, Sophia Loren, Brigitte Bardot. L'ami d'illustres inconnus aussi, qu'il choisit de préférence un peu dingues, originaux, parce que les gens normaux lui donnent le sentiment je cite :

« de vivre pour rien ». Rassurez-vous, monsieur le procureur, vous n'êtes pas normal. L'ami surtout, vous l'avez dit, de Frédéric Dard, auprès duquel il trouve refuge lorsque ses angoisses le reprennent. Et je dois le reconnaître, si mon client a bien un défaut, c'est celui-là. Il a peur de tout : de l'avion qu'il ne prend pas, de la voiture qu'il ne conduit pas, de la maladie qu'il ne maîtrise pas, de la mort, qui ne prévient pas, monsieur le procureur, je vous l'accorde, Robert Hossein est peureux. Mais n'est-ce pas la force des grands que de savoir muer ses faiblesses en atouts ?

De cette peur et de la méfiance qu'elle induit, il a fait une sorte d'instinct qui lui permet de cerner les gens au premier regard. Reconnaissez-le, c'est incontestablement une force pour lui, sans doute beaucoup moins pour les gens qu'il cerne au premier regard, mais bon, c'est comme ça, Robert Hossein ne donne pas de seconde chance. Quand il n'aime pas une fois, il n'aime pas pour toujours. Mesdames et messieurs, si je

peux me permettre ce petit conseil quand vous croiserez son regard tout à l'heure au buffet, je ne sais pas. Souriez, faites la roue, mais surtout ne le contrariez pas. Cette intransigeance dans le jugement, n'est-ce pas la preuve, monsieur le Procureur, de ce que je disais tout à l'heure ? Mon client est guidé par son cœur, par son instinct, par l'affectif des psychologues.

Chez lui l'affectif, c'est aussi, c'est surtout devrais-je dire, l'amour. L'amour des femmes, évidemment, mais qui lui jettera la pierre ? Il tourne avec les plus belles femmes du monde. Il est beau et jusqu'à nouvel ordre, il n'est pas de bois. Monsieur le Procureur, ne vous faites pas l'avocat du diable. Je suis certaine que sur ce point précis, vous pouvez me comprendre.

Pour autant, mon client n'est pas un tombeur, les tombeurs méprisent les femmes, lui les admire et les épouse. Il en a épousé trois : Marina, Caroline et Candice avec qui il partage sa vie depuis près de trente ans. Il y a aussi celles qu'il n'a pas épousées bien sûr. Celles, comme Michèle Morgan, qu'il a épousées dans ses films à défaut de pouvoir les épouser dans sa vie. Et enfin, il y a celles qui peuplent ses rêves et ses souvenirs. Monsieur le Procureur, cet homme que vous voulez voir condamné songe encore avec nostalgie à la jeune fille au visage merveilleux et au regard lumineux qu'il a croisé sur une plage il y a plus de 50 ans. Monsieur le Procureur, je suis désolée, toutes les femmes vous le diront, cet homme ne peut pas être mauvais. Tous les hommes vous diront que cet homme est un menteur, mais ce n'est pas le sujet.

La nostalgie, voilà encore un sentiment qui a guidé Robert Hossein tout au long de sa vie. Oh pas la nostalgie des endroits, des lieux, des époques, non. Il est capable, il l'a montré, de changer de vie comme on tourne une page, sans états d'âme et sans rien emporter d'autre qu'un blouson, une brosse à dents et trois bouquins. Non, sa nostalgie, sa «nostalge» comme il l'appelle, est d'un tout autre ordre. Elle touche à l'enfance, à cette enfance pauvre mais heureuse, où il a tout appris trop tôt. Elle touche aux êtres disparus.

Elle touche surtout aux regrets d'être passé à côté de l'essentiel. Monsieur le Procureur, voilà peut-être la plus grande faute de mon client : avoir nourri des rêves trop grands qui ne rentrent pas dans le cadre de sa réalité.

Tout petit déjà, il a le sentiment que sa vie n'est pas là, qu'il doit aller vivre une autre vie dans un autre monde. Alors, il commence par devenir acteur. Ou plutôt non, il attend. Il attend que la chance, que le hasard des circonstances et des rencontres face de lui, un acteur. Et il veut devenir connu. Pas pour la gloire, pas pour la postérité, pour l'argent. Oui, c'est vrai, l'acteur aux 95 films qui se tient là devant vous est devenu acteur pour l'argent. Est-ce condamnable quand on se dit né dans une poubelle ? Est-ce condamnable quand l'envie de rattraper l'enfance affamée est telle que le premier cachet qu'on perçoit passe en gâteau dans une boulangerie ? Non, monsieur le Procureur, c'est humain. Vous accusez mon client de vol et de complicité de vol mais mon client avait une dette avec son enfance.

Aujourd'hui, sa dette est prescrite et remboursée, il se moque de l'argent et s'en moque tellement qu'il n'en a pas. Ça ne m'arrange pas, d'ailleurs. (rires). L'argent ne lui sert plus qu'à concrétiser ses rêves. Le problème, c'est que des rêves, ça, il en a. Mais ça, Robert, on en a déjà parlé... On ne peut pas entretenir des rêves et un avocat, encore moins des rêves et une avocate... blonde... mais bon, on réglera ça tout à l'heure. Des rêves qui ne sont bientôt plus comblés à l'époque par son seul métier d'acteur. Alors, il devient metteur en scène, de cinéma puis de théâtre, à Paris, puis à Reims où il s'exile sept ans dans les années 70 et où il fait ses premières armes de directeur de théâtre, prélude aux fonctions qu'il occupe aujourd'hui au Théâtre Marigny. Mais ce rêve le rattrape encore. Il a désormais pour ambition de réécrire l'histoire et l'issue des grands procès judiciaires. Alors il rentre à Paris et commence l'ère des spectacles pharaoniques au Palais des Sports et au Palais des Congrès. Des spectacles populaires et interactifs où chaque soir le public participe, et vote la sentence.

On re-juge ainsi l'affaire du Courrier de Lyon, on épargne Marie-Antoinette, on soutient de Gaulle dans son exil à Londres, on vit la multiplication des pains de Jésus-Christ, la trahison de Brutus envers Jules César, la mort de Gavroche sur sa barricade. Ses spectacles sont des succès phénoménaux, Robert Hossein est parvenu à l'apogée de sa carrière de metteur en scène.

Monsieur le procureur vous lui reprochez d'avoir vulgariser le théâtre. Je suis désolée mais c'est précisément ce qu'il s'évertue à faire depuis des années : ouvrir le théâtre à la foule et non plus seulement aux élites. Et pour cela, il faut de grandes mises en scène, il faut du théâtre spectacle. Son but est atteint, des centaines de milliers de personnes assistent aux représentations. Robert Hossein a démocratisé le théâtre. Pourquoi ? Permettez monsieur le Président, Monsieur le Procureur, que je cite in extenso la justification de mon client : « *Si j'ai développé l'interactivité dans mes spectacles, c'est surtout parce que je veux essayer de ramener ces spectateurs à mon univers. J'aimerais les faire citoyens de mon monde parce que sur ma planète, les gens sont généreux, ils sont bons, ils sont heureux, ils ont le sens du partage. J'ai envie de chercher à transformer la société pour en arriver à mon univers. J'ai l'impression d'avoir été missionné pour ramener les spectateurs au véritable sens de la vie* ». Ces propos peuvent paraître excessifs et totalement utopiques. En fait, ils sont excessifs et totalement utopiques. D'ailleurs, je laisserai mon client défendre ça tout seul, tout à l'heure, parce que là moi je...

Toujours est-il, monsieur le Procureur, que ces propos traduisent parfaitement l'immense foi de Robert Hossein en l'homme. Il a coutume de dire qu'il n'a pas confiance, pas confiance du tout, en rien, ni en personne, mais qu'il fait confiance aux hommes et que c'est pour cette raison qu'il croit profondément en Dieu, en un Dieu guide qui aiderait chacun de nous à retrouver la part de divin qui dort en lui. Un Dieu-guide et non pas un Dieu qui tiendrait les ficelles de nos destins. Pour mon client, chaque homme reste libre et

responsable de ses actes et doit en assumer pleinement les conséquences.

Monsieur le Procureur, monsieur le Président, messieurs les juges, c'est la plus belle mise en scène de Robert Hossein que je viens de vous exposer brièvement, sa plus belle pièce, celle de sa vie. Une vie qu'il a menée et qu'il continue à mener, guidé par son cœur et par ses sentiments, par l'amitié, par l'amour, l'amour des femmes, l'amour de son métier, l'amour de l'homme, l'amour de Dieu. Il a été guidé tout au long de cette pièce, mais il doit aujourd'hui, en homme libre, assumer pleinement les conséquences de ses actes.

Monsieur le Procureur, vous avez conclu à la condamnation de mon client. Comme dans tout procès, c'est à lui, accusé, de prendre la parole en dernier et d'emporter le verdict des jurés. Mesdames et messieurs, vous êtes la foule invitée au spectacle de ce procès. Ce spectacle est interactif et il s'agit maintenant pour vous de juger Robert Hossein. Il s'agit maintenant pour vous de décider en votre âme et conscience si un enfant pauvre peut être condamné pour vol, si un acteur charismatique peut être condamné pour égocentrisme, si un metteur en scène visionnaire peut être condamné pour mégalomanie, si un sourd peut être condamné pour surdité... Mesdames et messieurs, il s'agit maintenant pour vous de décider qui, de monsieur le Procureur ou de moi-même, vous a montré le vrai visage de Robert Hossein. Il s'agit maintenant pour vous de décider laquelle des deux angéliques mérite votre confiance. Mesdames et messieurs, il vous reste à écouter Robert Hossein et à le juger.

LE DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ MONSIEUR ROBERT HOSSEIN :

Très honnêtement je préférerais, c'est peut-être déjà arrivé, je vais bénéficier du doute, mais je préférerais ne rien dire après ce que je viens d'entendre. Je vous ai trouvé extrêmement... Pour un procureur. Vous m'avez beaucoup ému parce que je vous ai trouvé d'une indulgence presque coupable. En ce qui vous concerne, bon ben... De toute façon, vous êtes une femme et c'est très difficile de regarder et d'entendre à la fois.

Je voulais vous dire que mon père m'a toujours dit - maintenant que je fais un peu de ravalement - mon père m'a toujours dit : « *C'est la première cinquantaine la plus dure. Tu verras, après, ça va mieux* ». Je me suis toujours demandé pourquoi et il m'a dit : « *parce qu'on s'habitue* ». Et il terminait en disant : « *Essaie de ne t'habituer jamais* ».

Vous avez un peu évoqué, bon avec une certaine «nostalgie» pour moi, la naissance, la jeunesse, les doutes, l'itinéraire et tout.... Et j'avoue que j'ai eu la chance d'avoir une jeunesse extrêmement complexe, difficile, originale, pleine de rires, de larmes. Et enfin, si vous voulez, j'ai fait un peu comme les bassets, je me suis fait un peu moi-même parce que j'ai été un peu livré à moi, très, très jeune. Et je vous dis aujourd'hui que lorsque je vous entendais, j'avais l'impression, monsieur le procureur et vous Maître que c'était une histoire un peu comme dans les contes de fées, un peu extraordinaire, merveilleuse, alors que nous sommes confrontés aujourd'hui à des choses qui me paraissent tellement plus évidentes et tellement plus urgentes que mes états d'âme, que mes souvenirs, les regrets qu'on a des fois à l'aube lorsqu'on se réveille et qu'on se souvient de tel ou tel mouvement, de tel regard, de tel ami qui n'est plus là. Parce que je veux vous dire

la vérité au 30 décembre et je tiens à rajouter par coquetterie que je ne me teins pas les cheveux, j'aurai 76 ans, voilà.

Alors c'est évidemment délicat parce que j'ai vu passer ceux que j'aimais qui ne sont pas là, que j'évoque tout le temps, avec qui je vis au quotidien. Je crois en Dieu aussi. Je vais être honnête avec vous parce que je crois que dans les hommes, ça paraît paradoxal, mais pas du tout. C'est la complexité, c'est la contradiction même qui fait que je pense qu'ils ont une valeur primordiale. Je crois beaucoup au cœur des gens. J'aime beaucoup les gens qui sont humbles, qui souffrent, qui appellent au secours, qu'on a envie de prendre dans ses bras. Je souhaite au monde entier de rencontrer des lépreux, de les prendre dans vos bras, même si vous ne les guérissez pas.

Mais il arrive un moment, il y a un âge où tout ce que vous avez évoqué et dit évidemment me souviens comme quand on dit une bande dessinée. Et je me souviens que ma mère est morte il y a peu de temps. Mon père, n'en parlons plus, qui était un très grand musicien, il sera toute sa vie présent. Mais ma mère, un jour avant de mourir, m'a dit : « *Quel dommage ! Je n'ai qu'un regret, c'est que tu n'aies pas fait grand chose* ». (rires) Non, non, je suis sérieux. Et je me suis dit : « *non, mais... j'ai essayé, j'ai fait ça, j'ai fait des films, je suis devenu ceci je suis parti de rien, j'ai monté, j'ai aidé, j'ai été décoré* ». D'ailleurs vous avez remarqué ? Je ne porte plus rien pour l'instant, sauf lorsque j'ai besoin d'argent et que je dois essayer d'apitoyer quelconque.

J'ai eu beaucoup de décorations, beaucoup d'honneurs, n'ayant jamais fait partie d'un parti politique de ma vie mais lorsqu'on

m'a posé la question, j'étais avec un camarade : « *Qu'avez-vous fait pour obtenir tout cela ? Rien, mais longtemps* ». Et vous ? « *Beaucoup de démarches* ». Bon très bien. Alors ça aussi, à un moment donné ça m'a beaucoup... maintenant, j'arrive que... Pour essayer d'aller quelque part et prolonger cette vie sur la Terre, il faut essayer de se dépouiller le plus possible de tout. Rassurez-vous, j'ai remarqué aussi que les banques prennent terriblement soin de vous quand vous avez beaucoup de dettes, c'est comme si vous en aviez parce qu'ils espèrent toujours qu'un jour avec le nom que vous avez, vous allez les finir par les rembourser.

Mais je l'ai toujours fait pour le théâtre. J'ai toujours vécu pour le théâtre et j'avoue franchement, lorsque vous avez fait allusion que je faisais de la pub pour Audika, ce qui ne nous ferait pas de mal aux uns et aux autres à partir d'un certain âge d'avoir une espèce de pile dans l'oreille... C'est encore, car je me suis aperçu que la pub des fois payait beaucoup plus que les cachets de comédien et ça nous permettait de les remettre dans le spectacle.

Je voulais vous dire maintenant, quelque chose et je termine parce que je suis un peu ému parce que ...C'est Breton qui disait : « *Surtout ne vous retournez jamais en arrière lorsque vous évoquez des choses, évoquez-les furtivement et pensez toujours à demain, à demain, au présent* ». Avec le temps, on finit par savourer le présent, bien qu'on ait un regard toujours sur leur futur. Eh bien, je vais vous dire pourquoi ? Parce que je viens de me rendre compte, et c'est l'âge... que dans un monde de gestionnaires, il n'y a pratiquement plus de visionnaires et que pour moi, visionnaire, c'est synonyme d'espoir.

Je me suis aperçu aussi que les 3/4 de l'humanité vivait mal d'un métier qu'elle n'a jamais choisi. Je me suis aussi aperçu que, pour les jeunes, je ne crois pas au génie des chambres de bonne, je pense que lorsqu'on a bien mangé, on peut être meilleur sur scène, même si on joue celui qui manque de tout. Et peu à peu, je me suis aperçu que les 3/4 de l'humanité vivait mal aussi d'un



métier qu'elle n'avait jamais choisi et j'ai pensé qu'un jour, et c'est pour cela que ce sera le sujet de mon prochain spectacle, que la société devrait être faite d'hommes et de femmes qui, grâce à la connaissance, pourraient faire un choix et vivre dignement d'un métier qu'ils auraient choisi sans être ni des chômeurs ni des stars. Et à partir de ce moment-là, je pense à tous ces jeunes.

On pourrait longuement épiloguer sur le problème des intermittents parce qu'il y a des choses dramatiques et véritables et il faudra y trouver des solutions. J'essaie d'en engager le plus possible. Ce mot, je le trouve très honnêtement un peu dégradant. Que veut dire intermittent ? Ça signifie que... Nous sommes tous des intermittents de quelque chose ou de quelqu'un. Et ensuite, je me suis aperçu mais sur le tard que le mot premier n'existait qu'en fonction du second et du dernier. Et je me suis

dit : si on a un peu de chance, ce serait sympa puisqu'on ne peut pas s'en passer, d'attendre le dernier et ensemble, on risque de faire un petit bout de chemin. Voilà. Et comme je suis touché par votre accueil, je voulais vous dire que la personne à qui vous aviez un peu relaté ce qui allait se passer ne m'en n'a pas fait part du tout. Je suis donc venu calme, orphelin, et je me suis dit : ils ne vont pas me trouver malin. Et alors voilà, j'ai écouté les deux et je suis profondément touché.

Je vais en effet monter un spectacle que je vais dédier évidemment à ma femme qui a une patience que je n'arrive pas à comprendre encore, et à ma mère, et puis à tous ceux qui quelque part auront le sentiment d'exister. C'est-à-dire qu'à la fin nous tâcherons de prouver que malgré tout ce que nous vivons aujourd'hui, l'espoir existe. Merci.



MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE